

## ANNEXE 1

### Dépôt de candidatures pour le renouvellement des membres des conseils centraux de l'UNS

#### I – GENERALITES

Pour information les couleurs des bulletins de vote et enveloppes sont :

	<i>Bulletins</i>	<i>Enveloppes</i>
C.A.	jaune	bulle
C.F.V.U.	vert	vert
C.R	bleu	bleu

#### II – MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURES :

L'article L 712-4 du code de l'éducation dispose que les grands secteurs de formation doivent être représentés au sein des conseils centraux des universités. Les grands secteurs sont :

- Disciplines juridiques, économiques et de gestion
- Lettres, sciences humaines & sociales
- Sciences et technologies
- Disciplines de santé.

Pour le CA, cette représentation se fait au niveau des listes de candidats et non au niveau du conseil.

Aux CFVU et CR du Conseil Académique, la représentation se fait au niveau des conseils. Les statuts de l'UNS ont donc défini les circonscriptions électorales pour garantir cette représentation.

La présente annexe définit les modalités de dépôt de candidatures et notamment les lieux dans lesquels les candidatures doivent être déposées en fonction des sièges et des conseils concernés. La date du dépôt des candidatures est fixée au 16 février 2016 à 16 h pour tous les sièges de tous les conseils en application de l'art.4 du présent arrêté.

Toutefois, Il est conseillé aux candidats de déposer leurs candidatures **avant le 12 février 2016** afin de pouvoir modifier leurs listes en cas d'irrecevabilité de certaines candidatures. Pour ce faire, les candidats sont invités à **prendre rendez-vous** avec les personnes habilitées à recevoir les candidatures mentionnées supra.

#### A – ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### 1) COLLEGE DES PROFESSEURS ET ASSIMILES : 8 sièges

Collège unique pour toute l'Université.

Les listes de candidats doivent assurer la représentation d'au moins trois des grands secteurs de formation.

Les listes doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h à la Direction Juridique, Statutaire & Réglementaire - 28 av. Valrose – 2<sup>ème</sup> étage du Grand Château de Valrose - bureau 221.**

## **2) COLLEGE DES AUTRES ENSEIGNANTS : 8 sièges**

Collège unique pour toute l'Université.

Les listes de candidats doivent assurer la représentation d'au moins trois des grands secteurs de formation.

Les listes doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h à la Direction Juridique, Statutaire & Réglementaire - 28 av. Valrose – 2<sup>ème</sup> étage du Grand Château de Valrose - bureau 221.**

## **3) COLLEGE DES ETUDIANTS : 6 sièges**

Collège unique pour toute l'Université.

Les listes de candidats doivent assurer la représentation d'au moins trois des grands secteurs de formation

Les listes doivent comporter des titulaires et des suppléants.

Les listes doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h à la Direction Juridique, Statutaire & Réglementaire - 28 av. Valrose – 2<sup>ème</sup> étage du Grand Château de Valrose - bureau 221.**

## **4) COLLEGE DES BIATSS : 6 sièges**

Collège unique pour toute l'Université.

Les listes doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h à la Direction Juridique, Statutaire & Réglementaire - 28 av. Valrose – 2<sup>ème</sup> étage du Grand Château de Valrose - bureau 221.**

## **B – ELECTIONS A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (C.F.V.U.) DU CONSEIL ACADEMIQUE**

### **1) COLLEGE DES PROFESSEURS ET ASSIMILES**

#### **1.1) Secteur disciplines juridiques, économiques et de gestion : 2 sièges**

Les listes des candidatures doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de M. RITTER, Directeur Administratif UFR Droit et Science Politique - Bureau 204 - Avenue du Doyen Trotabas.**

#### **1.2) Secteur lettres et sciences humaines et Sociales : 2 sièges**

Les listes des candidatures doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme FARGEOT-DUVERGE, Directrice Administrative UFR LASH - Bureau 136 - Bât. Administratif 1<sup>er</sup> étage - 98 Bd. E. Herriot.**

#### **1.3) Secteur sciences et technologies : 2 sièges**

Les listes des candidats doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme DAUNOIS, Directrice Administrative de l'UFR Sciences - Secrétariat Général - 1<sup>er</sup> étage du Petit Château - Parc Valrose - 28, Av. Valrose.**

#### **1.4) Secteur disciplines de santé : 2 sièges**

Les listes des candidats doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme CALLEA, Directrice Administrative de l'UFR Médecine - rdc - bureau au fond du couloir administratif. - 28, av. de Valombrose**

## 2) COLLEGE DES AUTRES ENSEIGNANTS

### 2.1) Secteur : disciplines juridiques, économiques et de gestion : 2 sièges

Les listes des candidatures doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de M. RITTER, Directeur Administratif UFR Droit et Science Politique - Bureau 204 - Avenue du Doyen Trotabas.**

### 2.2) Secteur lettres et sciences humaines et sociales : 2 sièges

Les listes des candidats doivent être déposées **au plus tard le au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme FARGEOT-DUVERGE, Directrice Administrative UFR LASH- Bureau 136 - Bât. Administratif 1<sup>er</sup> étage - 98 Bd. E. Herriot.**

### 2.3) Secteur sciences et technologies : 2 sièges

Les listes de candidats doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme DAUNOIS, Directrice Administrative de l'UFR Sciences - Secrétariat Général - 1<sup>er</sup> étage du Petit Château - Parc Valrose - 28, Av. Valrose.**

### 2.4) Secteur : disciplines de santé : 2 sièges

Les listes des candidats doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme CALLEA, Directrice Administrative de l'UFR Médecine - rdc - bureau au fond du couloir administratif - 28, av. de Valombrose.**

## 3) COLLEGE DES ETUDIANTS : 16 sièges

### 3.1) Secteur : disciplines juridiques, économiques et de gestion : 4 sièges

Les listes des candidats, accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat et copie de la carte d'étudiant doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de M. RITTER, Directeur Administratif UFR Droit et Science Politique - Bureau 204 - Avenue du Doyen Trotabas.**

### 3.2) Secteur lettres et sciences humaines et sociales : 4 sièges

Les listes des candidats, accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat et copie de la carte d'étudiant doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme FARGEOT-DUVERGE, Directrice Administrative de l'UFR LASH Bureau 136 - Bât. Administratif 1<sup>er</sup> étage - 98 Bd. E. Herriot.**

### 3.3) Secteur sciences et technologies : 4 sièges

Les listes des candidats, accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat et copie de la carte d'étudiant doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme DAUNOIS, Directrice Administrative de l'UFR Sciences - Secrétariat Général - 1<sup>er</sup> étage du Petit Château - Parc Valrose - 28, Av. Valrose.**

### 3.4) Secteur : disciplines de Santé : 4 sièges

Les listes des candidats, accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat et copie de la carte d'étudiant doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme CALLEA, Directrice Administrative de l'UFR Médecine - rdc - bureau au fond du couloir administratif - 28, av. de Valombrose.**

### 4) COLLEGE DES PERSONNELS BIATSS : 4 sièges

Ces personnels constituent un collège unique sur l'ensemble de l'Université sans distinction de catégorie et votent sur chaque Campus.

Les listes de candidats doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h à la Direction Juridique, Statutaire & Réglementaire - 28 av. Valrose – 2<sup>ème</sup> étage du Grand Château de Valrose - bureau 221.**

## **C – ELECTIONS A LA COMMISSION RECHERCHE (CR) DU CONSEIL ACADEMIQUE**

### 1) COLLEGE DES PROFESSEURS (Collège A)

#### 1.1) Disciplines juridiques, économiques et de gestion : 4 sièges

Les listes des candidatures doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de M. RITTER, Directeur Administratif UFR Droit et Science Politique - Bureau 204 - Avenue du Doyen Trotabas.**

#### 1.2) Disciplines littéraires et sciences humaines et sociales : 4 sièges

Les listes des candidats doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme FARGEOT-DUVERGE, Directrice Administrative de l'UFR LASH Bureau 136 - Bât. Administratif 1<sup>er</sup> étage - 98 Bd. E. Herriot.**

#### 1.3) Disciplines sciences et technologies : 8 sièges

Les listes des candidats doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme DAUNOIS, Directrice Administrative de l'UFR Sciences - Secrétariat Général - 1<sup>er</sup> étage du Petit Château - Parc Valrose - 28, Av. Valrose.**

#### 1.4) Disciplines de santé : 4 sièges

Les listes des candidats doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme CALLEA, Directrice Administrative de l'UFR Médecine - rdc - bureau au fond du couloir administratif - 28, av. de Valombrose.**

### 2) COLLEGE DES PERSONNELS HABILITES A DIRIGER DES RECHERCHES ET DOCTEURS D'ETAT

#### 2.1) Disciplines juridiques, économiques et de gestion et lettres et sciences humaines et sociales : 1 siège

Les listes des candidatures doivent être déposées **au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de M. RITTER, Directeur Administratif UFR Droit et Science Politique - Bureau 204 - Avenue du Doyen Trotabas.**

**2.2) Disciplines sciences et technologies : 1 siège**

Les listes des candidatures, doivent être déposées *au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h*  
**Mme DAUNOIS, Directrice Administrative de l'UFR Sciences - Secrétariat Général - 1<sup>er</sup> étage du Petit Château - Parc Valrose - 28, Av. Valrose.**

**2.3) Disciplines de santé : 1 siège**

Les listes des candidatures, doivent être déposées *au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de*  
**Mme CALLEA, Directrice Administrative de l'UFR Médecine - rdc - bureau au fond du couloir administratif - 28, av. de Valombrose.**

**3) COLLEGE DES PERSONNELS TITULAIRES D'UN DOCTORAT AUTRE QUE D'UNIVERSITE OU D'EXERCICE**

**3.1) Disciplines juridiques, économiques et de gestion : 2 sièges**

Les listes des candidatures doivent être déposées *au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de*  
**M. RITTER, Directeur Administratif UFR Droit et Science Politique - Bureau 204 - Avenue du Doyen Trotabas.**

**3.2) Disciplines lettres et sciences humaines et sociales : 2 sièges**

Les listes des candidatures doivent être déposées *au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de*  
**Mme FARGEOT-DUVERGE, Directrice Administrative UFR LASH - Bureau 136 - Bât. Administratif 1<sup>er</sup> étage - 98 Bd. E. Herriot.**

**3.3) Disciplines sciences et techniques : 2 sièges**

Les listes des candidatures doivent être déposées *au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de*  
**Mme DAUNOIS, Directrice Administrative de l'UFR Sciences - Secrétariat Général - 1<sup>er</sup> étage du Petit Château - Parc Valrose - 28, Av. Valrose.**

**3.4) Disciplines de santé : 1 siège**

Les listes des candidatures doivent être déposées *au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de*  
**Mme CALLEA, Directrice Administrative de l'UFR Médecine - rdc - bureau au fond du couloir administratif - 28, av. de Valombrose.**

**4) COLLEGE DES ENSEIGNANTS NON DOCTEURS : 1 siège**

Le représentant de ce collège est élu par un collège unique constitué par l'ensemble des personnels de l'université appartenant à cette catégorie.

Les listes de candidats doivent être déposées *au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h à la Direction Juridique, Statutaire & Réglementaire - 28 av. Valrose – 2<sup>ème</sup> étage du Grand Château de Valrose - bureau 221.*

**5) COLLEGE DES PERSONNELS INGENIEURS ET TECHNICIENS : 2 sièges**

Les représentants de ce collège sont élus par un collège unique constitué par l'ensemble des personnels de l'Université appartenant à cette catégorie.

Les listes de candidats doivent être déposées *au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h à la Direction Juridique, Statutaire & Réglementaire - 28 av. Valrose – 2<sup>ème</sup> étage du Grand Château de Valrose - bureau 221.*

**6) COLLEGE DES AUTRES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS N'APPARTENANT PAS AU COLLEGE PRECEDENT : 1 siège**

Le représentant de ce collège est élu par un collège unique constitué par l'ensemble des personnels de l'Université appartenant à cette catégorie.

Les listes de candidats doivent être déposées *au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h à la Direction Juridique, Statutaire & Réglementaire - 28 av. Valrose – 2<sup>ème</sup> étage du Grand Château de Valrose - bureau 221.*

**7) COLLEGE DES ETUDIANTS DE 3<sup>ème</sup> CYCLE (Doctorants)**

**7.1) Représentation des disciplines juridiques, économiques et de gestion et disciplines littéraires et sciences humaines et sociales : 2 sièges**

Les listes des électeurs sont communes pour ces disciplines.

Les listes des candidats, accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat et la copie de la carte d'étudiant doivent être déposées *au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de M. RITTER, Directeur Administratif UFR Droit et Science Politique - Bureau 204 - Avenue du Doyen Trotabas.*

**7.2) Représentation des disciplines scientifiques et techniques et de santé : 2 sièges**

Les listes des électeurs sont communes pour ces disciplines.

Les listes des candidats, accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat et la copie de la carte d'étudiant doivent être déposées *au plus tard le mardi 16 février 2016 à 16 h auprès de Mme DAUNOIS, Directrice Administrative de l'UFR Sciences - Secrétariat Général - 1<sup>er</sup> étage du Petit Château - Parc Valrose - 28, Av. Valrose.*